



GEO CONSEIL

Commissariat aux comptes



**AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE L'AVEYRON**

Siège social : 17 rue Aristide Briand
12000 RODEZ

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017



AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON

Siège social : 17 rue Aristide Briand
12000 RODEZ

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les fonds dédiés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'organe délibérant sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 1^{er} juin 2018



SARL GEC CONSEIL
Stéphane ALBOUY

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Siège social : 17 rue Aristide Briand
12000 RODEZ

-o0o-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

***REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017***

A l'assemblée générale de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont présentées dans le tableau I du présent rapport.
Les personnes concernées par les conventions sont indiquées dans le tableau II.

Fait à RODEZ, le 1^{er} juin 2018



SARL GEC CONSEIL
Stéphane ALBOUY

TABLEAU I :

CONVENTIONS AUTRES QUE PRETS ET AVANCES

STRUCTURES CONCERNEES	NATURE, OBJET, MODALITES DES CONVENTIONS	MONTANTS PRODUITS <CHARGES>
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Subventions octroyées par le Conseil Départemental dans le cadre des conventions d'objectif.	2.022.500
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Subvention d'investissement pour le programme « FDIT 2015 ».	7.000

TABLEAU II :

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS

RELEVANT DE L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Structures concernées	COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME	CONSEIL DEPARTEMENTAL
Personnes concernées		
Simone ANGLADE	Secrétaire Adjoint	Conseiller Départemental
Jean-Claude ANGLARS	Administrateur	Conseiller Départemental
Sylvie AYOT	Administrateur	Conseiller Départemental
Michèle BUESSINGER	Administrateur	Conseiller Départemental
Jean-Luc CALMELLY	Président	Conseiller Départemental
Vincent ALAZARD	Administrateur	Conseiller Départemental
Jean-Claude LUCHE	Administrateur	Conseiller Départemental
Christine PRESNE	Vice-Présidente déléguée	Conseiller Départemental
Chrystel SIGAUD-LAURY	Administrateur	Conseiller Départemental
Danièle VERGONNIER	Trésorière	Conseiller Départemental



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Comptes annuels



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2016	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	316 130	172 272	143 858	61 174
	TOTAL	316 130	172 272	143 858	61 174	
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	325 902	220 392	105 510	35 309
TOTAL	325 902	220 392	105 510	35 309		
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	40 024 491		40 024 491	40 024 491	
TOTAL	40 516	40 516	40 516	40 516		
Total I		682 549	392 664	289 885	137 000	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande	23 596		23 596	11 746	
	Créances ⁽³⁾	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	3 461 68 885	17 152	3 461 51 733	3 168 87 028
	TOTAL	72 346	17 152	55 194	90 196	
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	225 652 639 199 15 930		225 652 639 199 15 930	754 782 158 788 6 965	
TOTAL II	976 725	17 152	959 573	1 022 480		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 659 275	409 816	1 249 458	1 159 481	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	196 886	196 886
	Report à nouveau	121 445	109 653
	Résultat de l'exercice	28 384	11 791
Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	94 979	14 868
	Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		441 696	333 201
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		120 000
	Provisions pour charges	208 900	262 945
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	240 000	130 000
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		448 900	512 945
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 096	63 768
	Dettes fiscales et sociales	226 182	245 698
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 683	1 380
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 900	2 488	
Total III		358 862	313 335
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 249 458	1 159 481
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	358 862	313 335
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
 Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services	32 503	30 686	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	32 503	30 686	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	2 024 988	1 977 012	
Produits liés à des financements réglementaires				
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	129 885	42 983		
Autres produits	2 739			
	Total des produits d'exploitation I	2 190 115	2 050 681	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	14 618	17 648
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	538 188	499 527	
	Impôts, taxes et versements assimilés	108 250	90 809	
	Salaires et traitements	1 006 027	815 896	
	Charges sociales	423 461	384 768	
		amortissements	81 168	53 691
		provisions		
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations		
	• sur actif circulant : provisions			
	• pour risques et charges : provisions	20 970	43 917	
Subventions accordées par l'association		500	131	
Autres charges				
	Total des charges d'exploitation II	2 193 185	1 906 388	
	Résultat d'exploitation (I-II)	-3 069	144 293	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III			
	Déficits ou excédents transférés IV			
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	1 490	2 609	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers V	1 490	2 609	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières VI			
	Résultat financier (V-VI)	1 490	2 609	
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-1 579	146 902	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier	17 842	16 862	

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017

Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	250	1 224
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 989	11 380
	Reprises sur provisions et transferts de charges	120 000	
	Total des produits exceptionnels VII	140 239	12 604
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	532
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	65	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		120 000
	Total des charges exceptionnelles VIII	66	120 532
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		140 173	-107 928
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	209	478
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI	50 000	53 295
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	160 000	80 000
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		2 381 845	2 119 191
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		2 353 460	2 107 399
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		28 384	11 791
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			